APERÇU

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE L'ANIMATION AGISSANT POUR L'UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, AU SERVICE DES TERRITOIRES (ÉCLAT) DU 28 JUIN

APERGO APERQU RÇU APERÇU_ APERÇU AP **IDCC 1518 Brochure 3246** ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A QU APERÇU TEXTEINTÉGRAL APERÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A ÇU APERÇU APERÇU 23/06/2024 PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU Agrément Legifrance PERC

A P E RNetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU J APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Sommaire ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇ APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

DEDCIL

APERÇU

APERCU

RCU

APERÇU

APERÇU

APERÇU

APERÇ	Article 7 ERCU AF ENGLY	54
APERS	Article 8	54
	C TITRE III : DISPOSITIONS GENERALES	
4 D	Suivi de l'accord	54
ÇU AP	Avis d'interprétation n° 41 du 5 mai 1999 relatif aux déléqués syndicaux	
3	Avis d'interprétation n° 42 du 4 octobre 1999	54
	Avenant n° 54 du 10 janvier 2001 relatif au champ d'application	
APER	Avenant n° 56 du 6 juin 2001 relatif à la nouvelle appellation de la convention	55
7 4 -	Avenant n° 64 du 25 mars 2002 (1) relatif à la mise en place d'un dispositif particulier d'intégration	55
	Préambule	
OII AF	Dispositif d'intégration	
ÇU AF	Entrée en vigueur	
	Dépôt et extension	
ADED	Avenant n° 68 du 18 février 2003 relatif à la prévoyance	
APER	Avenant n° 69 du 18 février 2003 à l'annexe I, article 1.4.3	
	Avenant n° 70 du 16 avril 2003 relatif à la modulation	
	Avenant n° 71 du 16 avril 2003 relatif aux frais professionnels	
RÇU A	Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses	
143	Avenant n° 73 du 13 janvier 2004 relatif aux indemnités en cas d'arrêt maladie	
	Avenant n° 75 du 13 janvier 2004 relatif au congé de paternité	59
I APE	Avenant n° 76 du 13 janvier 2004 relatif à la maladie durant la période congés	
J AI -	Avenant n° 77 du 23 mars 2004 relatif aux périodes de permanences nocturnes	
	Avenant d'interprétation n° 79 du 23 mars 2004 relatif au champ d'application	
- DOIL A	Avenant n° 80 du 21 juin 2004 relatif au travail de nuit, aux astreintes et au déplacement	60
RÇU F	Avenant n° 81 du 4 octobre 2004 relatif au temps de travail des cadres autonomes	
	Avenant d'interprétation n° 82 du 4 octobre 2004 de l'avenant n° 64 relatif au calcul des points d'ancienneté	
	Avenant n° 84 du 4 octobre 2004 relatif à la formation professionnelle	
U APE	TITRE ler : Formation professionnelle	
	TITRE II : Commissions paritaires	
	TITRE III : Droit syndical	
ERCU .	Avenant n° 85 du 15 décembre 2004 relatif au congé sans solde	61
LINGO	Avenant n° 86 du 15 décembre 2004 relatif à la mise à la retraite	
	Préambule	
AD AD	Avenant n° 88 du 15 juin 2005 portant diverses modifications de la formation professionnelle	
יא טיָ	Avenant n° 90 du 15 juin 2005 portant modification de certains articles	63
	Avenant n° 91 du 7 septembre 2005 portant modification d'articles de la convention collective	
	Avenant n° 92 du 7 septembre 2005 relatif à la formation professionnelle - Modification des dispositions du chapitre VII	
ERÇU	Avenant n° 94 du 3 novembre 2005 à l'annexe I, article 1.7.1 1er alinéa	
	Avenant n° 95 du 3 novembre 2005 à l'annexe I, article 1.4.3 2e alinéa	
	Avenant n° 96 du 20 avril 2006 relatif au salaire conventionnel	
CU AF	Avenant n° 98 du 25 septembre 2006 relatif au dialogue social et développement de la négociation dans les entreprises	
3	syndicaux	65
	Avenant n° 99 du 25 septembre 2006 portant modification de la convention	
PERÇU	Avenant n° 101 du 8 février 2007 relatif au DIF et à la professionnalisation	
PLITY	Avenant n° 103 du 8 février 2007 relatif aux frais professionnels	
	Avenant n° 104 du 8 février 2007 relatif aux heures complémentaires	67
2011 A	Avenant n° 105 du 8 février 2007 relatif aux congés de courte durée	
RÇU A	Avenant n° 106 du 8 février 2007 relatif à la prévoyance	
	Avenant n° 108 du 20 septembre 2007 relatif aux personnels de service et d'entretien	
-==011	Avenant n° 109 du 20 septembre 2007 relatif au congé de maternité	- 11
PERÇU	Avenant n° 110 du 13 décembre 2007 relatif à la convention collective applicable	
	Avenant n° 112 du 13 décembre 2007 relatif au financement du DIF en contrat à durée déterminée	
	Préambule	
RÇU	Avenant n° 113 du 13 décembre 2007 relatif au dialogue social et au développement de la négociation	
10-3	Avenant n° 111 du 27 février 2008 relatif aux conditions du maintien de salaire	
	Avenant n° 114 du 27 février 2008 relatif à la prévoyance	
APERÇU	Avenant n° 115 du 27 février 2008 relatif à l'interprétation de la mensualisation	
M1 -11.7	Avenant n° 116 du 27 février 2008 relatif à la retraite complémentaire	72
	Avenant n° 117 du 9 juin 2008 relatif au droit individuel a la formation	
EDCII .		
ERÇU	Avenant n° 119 du 15 septembre 2008 relatif au départage	J APERY
	A PERCITATION AND AND AND AND AND AND AND AND AND AN	
ABEDOIL	. SPOCII AFLIXY	
APERÇU	a DEDCII	APERÇU
	APERÇO APERÇO	_

RCU

APERÇU

APERCU

APERY

AF

AF

APERCU

APERCU

	APERÇU APERÇU APERÇO	
APERC	Avenant n° 169 du 3 octobre 2018 relatif aux régimes de prévoyance et frais de santé	118 118
A	Avenant n° 170 du 5 décembre 2018 relatif à la grille générale de classification	. 119
	Préambule	
ÇU AP	Préambule	
3	Avenant d'interprétation n° 172 du 5 décembre 2018 relatif à l'indemnité d'emploi à temps partiel	
	Avenant n° 173 du 13 décembre 2018 relatif au droit syndical et aux institutions représentatives du personnel	
APER	Accord du 16 avril 2019 relatif au dispositif d'intéressement	
	Avenant n° 174 du 16 avril 2019 relatif à la reconversion ou à la promotion par l'alternance (Pro-A)	128
A I	Préambule	_
ÇU A	Préambule	
	Avenant n° 177 du 1er octobre 2019 relatif à la modification de l'intitulé de la convention collective	
APER	Avenant n° 178 du 1er octobre 2019 modifiant le titre XI « Complémentaire santé » relatif à la mise en place d'un régime de complémentaire sant	nté
A	Préambule	
	Avenant n° 179 du 8 octobre 2019 relatif aux régimes de prévoyance et frais de santé	
RÇU A	Préambule	
11.9	Préambule	
	Avenant n° 181 du 11 juin 2020 relatif au fonds pour le fonctionnement et le développement du paritarisme	
J APE	Avenant n° 183 du 1er octobre 2020 relatif à la durée et au temps de travail des animateurs techniciens et des professeurs (grille spécifique)	141
	Préambule	
-DOII	Préambule	
RÇU	Chapitre Ier Champ d'application	
	Chapitre III Conséquences de l'entrée dans le dispositif	. 144
II APE	Chapitre IV Stipulations finales	
U Ai -	Préambule	. 145
	Titre Ier Champ d'application	
FRCU	Titre III Évolution de la rémunération	146
-11.3	Titre IV Classification	
	Titre VI Dispositions diverses	. 149
CU AP	Avenant de prorogation du 14 juin 2021 des avenants n° 163 et n° 164 relatifs à la sécurisation de l'emploi et au temps partiel	
,	Avenant n° 185 du 14 juin 2021 relatif à la période d'essai	. 151
EDCII	Préambule	
ERÇU	Préambule	
	Annexe	
CII AF	l'assiette de la contribution du paritarisme	
.00	Préambule	
	Préambule	
PERÇU	Averiant n° 189 du 6 decembre 2021 relatil a revolution de la remuneration du lait de l'anciennete	
,	Avenant n° 190 du 8 février 2022 relatif à la mise en oeuvre du degré élevé de solidarité des régimes de prévoyance et frais de santé Préambule	
A	Annexe	
RÇU A	Avenant n° 192 du 12 avril 2022 relatif aux temps de préparation des négociateurs au sein de la branche ÉCLATPréambule	
	Avenant n° 1 du 29 novembre 2022 à l'accord du 10 décembre 2020 relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD)	
PERÇU	Préambule	100
IPERGO	harmonisée des champs conventionnels fusionnés	
	Préambule	
RÇU A	champs conventionnels fusionnés	168
	Préambule	
_ = =	relevant de la grille dite « générale »	. 171
APERÇU	Préambule	
	PréambuleAPERAY	. 172
	Avenant n° 203 du 14 novembre 2023 relatif au régime de prévoyance et de frais de santé Préambule	
ERÇU	APERCU AI	:KY
	APERÇU APERÇU AFERÇU AFERÇ	
APERÇU	APERÇU	11:
AFERY	APERÇU APERÇU APERÇ	, 0

APERÇU APERÇU

ADERCU APERÇU	, , , ,	
Textes Salaires		
Valeur du point et salaires		
Avenant n° 100 du 28 novembre 2006 relatif aux salaires	RCU A ,	174
Avenant n° 96 du 20 avril 2006 relatif aux salaires		
Avenant n° 125 du 17 décembre 2008 relatif aux salaires minima		173
Avenant n° 135 du 26 octobre 2010 relatif à la valeur du point au 1er janvie		
Avenant n° 139 du 26 septembre 2011 relatif à la valeur du point		
Avenant n° 147 du 23 avril 2013 relatif à la valeur du point au 1er juillet 201 Avenant n° 153 du 19 mai 2015 relatif à la valeur du point		
Avenant n° 158 du 19 mai 2015 relatif à la valeur du point		
Avenant n° 159 du 2 mars 2017 relatif à la valeur du point		
Préambule		
Avenant n° 167 du 18 juin 2018 relatif à la valeur du point Préambule		
Avenant n° 175 du 18 juin 2019 relatif à la valeur du point		
Préambule		
Avenant n° 186 du 14 juin 2021 relatif à la négociation salariale annuelle ob		
Préambule		
Préambule		
Avenant n° 194 du 21 septembre 2022 relatif à la négociation salariale ann	uelle obligatoire	180
Préambule		
Préambule		
Avenant n° 200 du 12 juillet 2023 relatif à la négociation pluriannuelle de la		
Préambule		
Accord du 10 juin 2004 portant création d'une commission paritaire nationale '		
Objet de la commission paritaire nationale ' SLTVM '		
Composition de la CPN ' SLVTM '		
Fonctionnement de la CPN ' SLVTM '		
Durée - Dénonciation		
Publicité		
Avant-propos		
Annexes		
Accord du 27 novembre 2015 relatif à l'égalité professionnelle femmes-homme		
Annexes		100
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale		200
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule		200 200
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP)		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIIII Dispositions diverses	A PERCUA	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VII Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VII Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019		
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VII Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019	s (1er octobre 2020)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022)	s (1er octobre 2020) e 2020)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque	s (1er octobre 2020) e 2020) eles branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre ll Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n°184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n°191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqua Avenant n°202 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n°201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023)	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille uatique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre Il Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre Ill Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqua Avenant n° 202 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Liste des sigles	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqua Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste thématique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqua Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste thématique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n° 201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n° 201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n° 201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n° 201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	(1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VIII Dispositions diverses Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aque Avenant n° 201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n° 201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	(1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre III Gouvernance de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n°183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n°184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n°191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqual Avenant n°202 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n°201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille uatique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille uatique (idcc 3203) (9 février 2023)	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre II Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre IV Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VII Gestion des contributions conventionnelles Titre VII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 184 reconversion promotion par alternance (Pro A) (1er octobre Avenant n° 191 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqu. Avenant n°201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n°201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique	(1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille latique (idcc 3203) (9 février 2023) APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU	
Accord professionnel du 19 décembre 2018 relatif à l'OPCO Cohésion sociale Préambule Titre ler Constitution, objet et missions de l'OPCO cohésion sociale Titre Il Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre Il Ressources de l'OPCO cohésion sociale Titre Il Sections paritaires professionnelles (SPP) Titre V Commissions paritaires et groupes de travail paritaires Titre VI Représentation territoriale de l'OPCO cohésion sociale Titre VII Gestion des contributions conventionnelles Titre VIII Dispositions diverses Titre IX Autres dispositions Annexe Textes parus au JORF Nouveautés Avenant champ d'application (18 juin 2018) Avenant n° 176 du 1er octobre 2019 Décret n° 2019-1388 du 18 décembre 2019 Avenant n° 183 duree temps de travail animateurs techniciens professeurs Avenant n° 181 dispositif Pro-A (8 février 2022) Accord professionnel interbranches de fusion des champs d'application of 1031) et associations de pêche de loisir et de protection du milieu aqual Avenant n°201 temps partiel grille specifique (20 septembre 2023) Avenant n°201 temps partiel salaries grille generale (20 septembre 2023) Liste des sigles Liste thématique Liste chronologique Index alphabétique APERCU APERCU APERCU APERCU	s (1er octobre 2020) e 2020) des branches professionnelles éclat (idcc 1518), famille uatique (idcc 3203) (9 février 2023)	

APERÇU Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989

APERY

		Signataires
		Syndicat des associations de développement culturel et social (SADCS); Syndicat national des organisations gestionnaires d'activités éducatives et culturelles (SNOGAEC).
AP	Organisations de salariés	FTILAC-CFDT; Syndicat national d'éducation permanente, de l'animation et des associations de tourisme (SNEPAT) FO; FNSASPS-CFTC; CFE-CGC; FNSAC-CGT (à l'exclusion des annexes II et III).
	APERÇU	Union nationale des organismes de développement social, sportif et culturel (UNODESC) en date du 29 avril 1991 ; Syndicat national de l'éducation permanente, de l'animation, de l'hébergement et du tourisme (SNEPAT) FO, par lettre du 19 ianvier 1994 :
AP		FERC-CGT par lettre du 10 mai 1993 ; Union nationale des syndicats autonomes Sport (UNSA Sport), 21, rue Jules-Ferry, 93177 Bagnolet Cedex, par lettre du 5 mars 2003 (BOCC 2003-12) ; Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique et de la danse de Paris Ile-de-France (SAMUP), 21 bis, rue Victor-Massé, 75009 Paris, par lettre du 11 juin 2003 (BOCC 2003-31) ;
J	APERGO	Union des syndicats des artistes-interprètes créateurs et enseignants de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques (union des syndicats AICE), 21 bis, rue Victor-Massé, 75009 Paris, par lettre du 21 juin 2003 (BOCC 2003-31). Fédération UNSA Sport 3S 21, rue Jules-Ferry 93177 Bagnolet Cedex, par lettre du 22 octobre 2013 (BO n°2013-49)

En vigueur étendu

Modification de la dénomination de la convention collective à compter du 1er octobre 2019

Les partenaires sociaux décident de modifier l'intitulé de la convention collective nationale de l'animation comme suit :

« Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs, et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires ».

Ils décident de la désigner communément sous l'acronyme « ÉCLAT ».

Ainsi toute référence, dans la convention collective ainsi que dans l'ensemble des textes qui s'y rattachent, à « convention collective de l'animation », est remplacée par « convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires ».

(avenant n° 177 du 1er octobre 2019, art. 2 - BOCC 2019-48)

Préambule

En vigueur étendu

Les organisations signataires de la présente convention conviennent de rappeler que cette convention a pour objet principal d'apporter des garanties conventionnelles à l'ensemble des salariés du secteur et en particulier à ceux qui ne bénéficient d'aucune garantie résultant d'accords d'entreprise.

Elles ne sauraient admettre que, sous couvert de l'existence de la présente convention, des accords d'entreprise soient mis en cause par la voie de la dénonciation. Leur révision éventuelle ou leur adaptation par rapport à la présente convention doit passer nécessairement par le biais de la négociation collective (1).

- (1) Avis n° 1 de la commission d'interprétation du 8 janvier 1990 (étendu par arrêté du 26 octobre 1990, art. 1er).
- La dénonciation d'un accord collectif doit s'accompagner, quelles que soient les dispositions de cet accord :
- des nouvelles propositions de l'employeur ;
- des modalités de négociation.

Titre ler : Dispositions générales Champ d'application

Article 1.1

En vigueur étendu

La convention collective de l'animation règle, sur l'ensemble du territoire y compris les DOM, les relations entre les employeurs et les salariés des entreprises de droit privé, sans but lucratif, qui développent à titre principal des activités d'intérêt social dans les domaines culturels, éducatifs, de loisirs et de plein air, notamment par des actions continues ou ponctuelles d'animation, de diffusion ou d'information créatives ou récréatives ouvertes à toute catégorie de population.

La convention collective de l'animation s'applique également, sur l'ensemble du territoire y compris les DOM, aux entreprises de droit privé sans but lucratif, qui développent à titre principal des activités d'intérêt général de protection de la nature et de l'environnement, notamment par des actions continues ou ponctuelles, de protection de la conservation des sites et espèces, d'éducation à l'environnement, d'études, de contributions au débat public, de formation, de diffusion, d'information ouvertes à toutes catégories

de population.

Les organismes concernés par la présente convention exercent généralement une ou plusieurs activités parmi les suivantes (1)

- l'accueil collectif de groupes tels que centres de loisirs et centres de vacances pour mineurs, classes de découverte, centres de vacances pour majeurs handicapés :
- l'enseignement de toute matière, à tout public pendant ses heures de loisirs tels qu'écoles de danse, de musique, d'art plastique, d'art dramatique,
- les activités complémentaires situées dans le temps scolaire telles que contrats d'aménagement du temps de l'enfant, aménagement du rythme de
- les activités d'accueil et d'animation post- et périscolaires telles que accueil (matin et/ou midi et/ou soir), accompagnement et soutien scolaire, garderies, études surveillées, etc.;
- les activités d'accueil temporaire de la petite enfance telles que haltesgarderies, crèches parentales :
- les activités de développement et de diffusion culturelles telles que centres de culture scientifique et technique, bibliothèques, ludothèques, médiathèques, musées ;
- les activités d'information, de découverte de l'environnement et du patrimoine telles que écomusées, centres permanents d'initiation à l'environnement, maisons de la nature, fermes pédagogiques, chantiers de ieunes, etc. :
- les activités d'information, d'orientation et de prévention à destination de la jeunesse telles que centres régionaux information jeunesse, bureaux information jeunesse, points information jeunes, missions locales, permanences accueil information orientation (PAIO), ateliers pédagogiques personnalisés, développement social urbain, développement social des
- les activités de scoutisme ;
- les activités de formation aux métiers spécifiques à la branche d'activité ;
- la gestion d'équipements accueillant une ou plusieurs des activités relevant de la présente convention tels que maisons des jeunes et de la culture, maison pour tous, maisons de quartier, maisons des associations, foyers
- la mise à disposition de personnel intervenant dans les activités relevant de la présente convention telles que profession sport, etc.;
- les activités d'accueil et d'hébergement individuels et collectifs de courte durée telles qu'auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, échanges internationaux :
- les activités d'administration et/ou de coordination d'organismes relevant de la présente convention telles que fédérations, mouvements, unions, offices des sports, office de la culture.

Les associations et organismes d'accueil de jeunes enfants de moins de 6 ans visés aux articles R. 2324-16 et suivants du code de la santé publique ainsi que leurs fédérations et regroupements, centres de gestion et de ressources relèvent de la convention collective nationale des centres sociaux et socioculturels et des associations adhérentes au SNAECSO (du 4 juin 1983), à l'exception :

APERÇU

PEDCII

APERÇU

APERQU APERÇU APERÇU

Page 1 de 208

APERCU

APERÇU

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Liste thématique U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

ADF	Theme	Titre	Article	Page
AFL	3	Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses (Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses)	Article 7	58
U	Accident du	Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses (Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses)	Article 7	58
	travail	Contrat à durée indéterminée (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)	Article 4.4	11
A D	ERÇU	Avenant n° 106 du 8 février 2007 relatif à la prévoyance (Avenant n° 106 du 8 février 2007 relatif à la prévoyance)	Article 1	68
AP		Contrat à durée indéterminée (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)	Article 4.4	1
	Arrêt de travail, Maladie	Garantie incapacité temporaire (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)	Article 8.3	A ₂
		Interprétation de l' article 4.4 (Avis d'interprétation n° 1 du 8 janvier 1990)		
AF	ERÇU	Maintien de salaires pour les salariés n'ouvrant pas droit aux prestations de la sécurité sociale (Convention collection nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF janvier 1989)		
U	Astreintes	Autres situations particulieres (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)		
	PERCH	Avenant d'interprétation n° 79 du 23 mars 2004 relatif au champ d'application (Avenant d'interprétation n° 79 du 23 2004 relatif au champ d'application)		
	Champ d'application	Avenant n° 54 du 10 janvier 2001 relatif au champ d'application (Avenant n° 54 du 10 janvier 2001 relatif au champ d'application)		
ÇU	APE	Champ d'application (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)		
		Avenant n° 137 du 26 septembre 2011 relatif au temps partiel modulé (Avenant n° 137 du 26 septembre 2011 relatif temps partiel modulé)		
A		Modulation (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par au du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)		
		Préambule (Accord du 10 décembre 2020 relatif à l'activité partielle de longue durée (APLD))		
		Congés payés (Annexe V- Contrat de travail à temps partiel à double horaire Avenant n° 52 du 19 mai 2000)		
ÇU	Congés annuels	Congés payés annuels (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT) du 28 juin 1988. Étendue par arrêté du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989)		
	APERO	Contrat de travail à durée indéterminée intermittent (Convention collective nationale des métiers de l'éducation, de l'culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires l'éducation de l'éducat		
	Congés exception			
J	Frais de sa			
RÇ	H arcèleme			
	Indemnités licencieme			

PERÇU

Maternité, Adoption RÇU

APER Paternité

ERÇU

APER@Legisocial

A

APERÇU APERÇU APERÇU ALENÇO U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APER ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APE RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AP RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Liste chronologique U APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU AF ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇI APERÇU APERÇU

		APERÇU APERÇU	-	Le
APE	Date	Texte	Page	A
	1900-00-20	environnementale, au service des territoires (ECLAT) du 28 juin 1988. Etendue par arrête du 10 janvier 1989 JORF 13 janvier 1989	1	
		Avis d'interprétation n° 1 du 8 janvier 1990	47	_
211	$\overline{}$	Accord du 14 janvier 1991 relatif à la commission paritaire nationale emploi-formation (Annexe au titre VII)	48	E
30	1992-10-12	Avenant n° 13 du 12 octobre 1992 relatif aux conditions d'utilisation des contrats emploi-solidarité	49	
		Protocole d'accord du 14 juin 1993 relatif au financement de la formation professionnelle	49	
4.101		Annexe IV Création et reconnaissance des certificats de qualification professionnelle(CQP) Avenant n° 34 du 15 novembre 1995	45	L /
AP		Procès-verbal n° 33 du 6 juin 1997 relatif à la commission paritaire nationale de conciliation	50	"
	11998-07-021	Annexe I- Classifications et salaires Avenant n° 46 du 2 juillet 1998	38	
		Protocole d'accord du 2 juillet 1998 : Modalités d'application de l'article 1.4 de l'annexe I suite à l'avenant n° 46 du 2 juillet 1998	50	
CII	1998-11-10	Avis n° 31 du 10 novembre 1998 relatif aux écoles de musique associatives	51	
ÇU		Avis n° 33 du 10 novembre 1998 relatif aux foyers ruraux	51	
		Avis d'interprétation n° 34 du 9 avril 1999 relatif aux écoles de danse associatives		
	-50	Avis d'interprétation n° 35 du 9 avril 1999 relatif aux écomusées associatifs		
AP	1	Avis d'interprétation n° 36 du 9 avril 1999 relatif aux associations de scoutisme		
		Avis d'interprétation n° 37 du 9 avril 1999 relatif aux bibliothèques associatives		
		Avis d'interprétation n° 38 du 9 avril 1999 relatif à la classification		
- 011		Avis d'interprétation n° 39 du 9 avril 1999 relatif à l'application de l'article 3.1.1 du titre III de la convention		
RÇU	AF	Avis d'interprétation n° 40 du 9 avril 1999		
,	11999-05-051	Accord du 5 mai 1999 relatif à la réduction du temps de travail		
		Avis d'interprétation n° 41 du 5 mai 1999 relatif aux délégués syndicaux		
ι Δ	1999-10-04	Avis d'interprétation n° 42 du 4 octobre 1999		
) ^		Avis d'interprétation n° 43 du 4 octobre 1999 relatif à la convention collective applicable		
		Annexe V- Contrat de travail à temps partiel à double horaire Avenant n° 52 du 19 mai 2000		
		Avenant n° 54 du 10 janvier 2001 relatif au champ d'application		
RCU		Avenant n° 56 du 6 juin 2001 relatif à la nouvelle appellation de la convention		
, 11 3		Avenant n° 61 du 20 novembre 2001 relatif aux salaires		
		Avenant n° 64 du 25 mars 2002 (1) relatif à la mise en place d'un dispositif particulier d'intégration		
	2003-02-18	Avenant n° 68 du 18 février 2003 relatif à la prévoyance		
U		Avenant n° 69 du 18 février 2003 à l'annexe I, article 1.4.3		
	2003-04-16	Avenant n° 70 du 16 avril 2003 relatif à la modulation		
		Avenant n° 71 du 16 avril 2003 relatif aux frais professionnels		
ERÇU		Avenant n° 72 du 13 janvier 2004 portant modifications diverses		
LIGO		Avenant n° 73 du 13 janvier 2004 relatif à la durée de la période d'essai		
	2004-01-13	Avenant n° 74 du 13 janvier 2004 relatif aux indemnités en cas d'arrêt maladie		
	ADFE	Avenant n° 75 du 13 janvier 2004 relatif au congé de paternité		
CU A	APL	Avenant n° 76 du 13 ianvier 2004 relatif à la maladie durant la période congés		
3	2004 02 05			
	2004-03-2			
EDCH	2004-06-1			
ERÇU	2004-06-2			
	2004-06-2			
	ADE			
CU	2004-10-0			
ÇU				
PERÇ	2004-12-1			
LFKA	2005-03-0			
_	2005-03-02			
	2005-06-1			
RÇU	AP			
KYU	7 *-			

APER 2006-11-2 ERÇU A

PERÇ 2005-11-0

2005-09-0

2006-04-2

2006-09-2

RÇU

APER®Legisocial

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES MÉTIERS DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DE L'ANIMATION AGISSANT POUR L'UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, AU SERVICE DES TERRITOIRES (ÉCLAT) DU 28 JUIN

APERCU SPERCO RÇU APERÇU _APERÇU APERÇU AP **IDCC 1518 Brochure 3246** U APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU U APERÇU APERÇSYNTHÈSE APERÇU APERÇU ERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU A ÇU APERÇU APERÇU 23/06/2024 PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU ÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU RÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU APERÇU PERÇU APERÇU APERÇU APERÇU Legifrance PERÇI RÇU

NetLEGIS - 26, rue de Londres 75009 PARIS / SAS au capital de 50.000€ / RCS Paris B 532 792 439 - www.legisocial.fr

v.legisocial.fr APERÇ

ADERCU APERÇU AI	PERGO		
APINOS		011	
Remarques	ADEDCII	APERÇU	
a. Organisations patronales	AFERY		••••
b. Syndicats de salariés			
II. Champ d'application			P
a. Champ d'application professionnel	DEDCII AP	EKÇU	
b. Champ d'application territorial	PERYO		
III. Contrat de travail - Essai			
a. Contrat de travail - dispositions générales		ADEDCII	
b. Période d'essai du CDI	ADEDCU	AFLIN	
i. Durée de la période d'essai	A1 =3		
ii. Rupture en cours de période d'essai: délai de prévenance			
c. Contrat de travail à durée indéterminée intermittent			
d. Contrat de travail à temps partiel à double horaire			
e. Chèque emploi associatif			
f. Cumul d'activité relevant des grilles spécifique et général			
IV. Classification		APFRUU	
a. Grille de classification générale			
 b. Grille spécifique aux professeurs et animateurs techniciens i. indice de rémunération des professeurs puis des animateurs techniciens 			
ii. Cas des salariés cumulant des activités relevant de la grille de classification généra			
congés scolaires	J J ,		
V. Salaires et indemnités			
a. Salaires minima			
i. Salaire minimum conventionnel			100
ii. Augmentation minimum du salaire brut total (hors ancienneté)			
iii. Déroulement de carrière			
b. Prime d'ancienneté			
c. Majoration pour travail exceptionnel des jours de repos hebdomadaires et des j	jours fériés		🐧
d. Majoration pour travail exceptionnel après 22 heures		APEKUU	
e. Frais de déménagement entraînés par une mutation			
f. Evolution de la rémunération du fait d'un renforcement de la maîtrise profes	•	•	
salarié			
g. La prime de coupure			
VI. Temps de travail, repos et congés			
a. Temps de travail			
i. Durée conventionnelle du travail			
ii. Heures supplémentaires			
iii. Astreintesiv. Modulation			
v. Dispositions applicables aux cadres autonomes			
vi. Dispositions applicables aux cautes autonomesvi. Dispositions spécifiques aux professeurs et animateurs techniciens			
vii. Temps partiel			
viii. Travail de nuit			
ix. Temps de déplacement en dehors des heures de travail			
x. Dispositif de l'activité partielle de longue durée (APLD)			
xi. Temps de préparation pour les salariés exerçant des missions de face à face éducati	if et/ou pédagogique		
b. Repos et jours fériés			
c. Congés			
i. Congés payés			
ii. Autres congés			
iii. Compte épargne-temps (CET)			
VII. Déplacements professionnels			
VIII. Formation professionnelle			
a. Opérateur de Compétences (OPCO)			
b. Le compte personnel de formation (CPF) (ex DIF)			
c. Le congé individuel de formation (CIF)			
d. Les contrats de professionnalisation			
i. Durée du contrat de professionnalisation			
ii. Rémunération			
iii. Fonction tutorale			
i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)			
ii. Durée de la Pro-A			
iii. Le tutorat			
iv) liste des certifications professionnelles éligibles à la promotion ou la reconversion pa			
f. CQP			
g. L'apprentissage			
i. Définition du contrat d'apprentissage			
ii. Bénéficiaires			
iii. Rémunération des apprentis	ADEDCII	APERY	
h. L'entretien professionnel	U APERYS		
i. Contribution financière conventionnelle			
IX. Maladie, accident du travail, maternité		4.13.1	ED
a. Maladie et accident du travail	ADEF	zcu Ar	<u>- " " " " " " " " " " " " " " " " " " "</u>
ADEDCII API	EKÇU A. Z.	7	
A DEDICH ALENS			
PERÇU APERÇO /	APERÇL	ADER	CU
	ADEDCI	HELIN	5

APERÇU APERÇU



APERÇU

APERÇU Remarques

b. Syndicats de salariés PERÇU

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficience de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

Les partenaires sociaux (avenant n° 177 du 1er octobre 2019 étendu par l'arrêté du 2 avril 2021, JORF du 8 avril 2021, quel que soit l'effectif) modifient comme suit le libellée de la CCN qui devient : « Convention collective nationale des métiers de l'Éducation, de la Culture, des Loisirs, et de l'Animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des Territoires ».

Ils décident de la désigner communément sous l'acronyme « ÉCLAT ».

Via l'accord interbranches du 9 février 2023 non étendu, entre en vigueur à compter du lendemain de la parution de son arrêté d'extension au JORF, quel que soit l'effectif, signataires : Hexopée, SNSAPL et Familles Rurales, les partenaires sociaux prévoient la fusion des champs d'application des branches professionnelles identifiées comme suit :

- IDCC 1518: CCN des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ÉCLAT), étendue,
- IDCC 1031 : CCN de la Fédération nationale des associations Familles Rurales, non étendue,
- IDCC 3203: CCN des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique, non étendue.

La CCN ÉCLAT est définie, conformément à l'article L.2261-33 al 3 du code du travail, comme convention collective de rattachement.

Pour autant, durant le délai légal de 5 ans, l'entrée en vigueur du présent accord est sans incidence sur l'application :

- des dispositions de la CCN des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires (ECLAT),
- des dispositions de la CCN de la Fédération nationale des associations Familles Rurales,
- des dispositions de la CCN des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique,

qui n'auraient pas donné lieu pour le même objet à signature d'un accord d'harmonisation dans le champ d'application fusionné.

Ce maintien s'opérerait dans leur champ d'application respectif tel qu'il existe avant la modification opérée par le présent accord.

Au terme du délai de 5 ans, à défaut d'accord portant sur les dispositions des 2 conventions collectives ainsi rattachées à la CCN ÉCLAT, les stipulations des conventions des CCN de la Fédération nationale des associations Familles Rurales et des structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique cesseront de s'appliquer et l'ensemble des salariés et des employeurs de ces anciennes branches seront couverts par la convention collective de la branche ÉCLAT, sauf pour ce qui concerne les situations spécifiques à ces anciennes branches.

I. Signataires

a. Organisations patronales

Syndicat des associations de développement culturel et social (S.A.D.C.S.)

Syndicat national des organisations gestionnaires d'activités éducatives et culturelles (S.N.O.G.A.E.C.)

Union nationale des organismes de développement social, sportif et culturel (U.N.O.D.E.S.C)

F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T.

APERÇU

Syndicat national d'éducation permanente, de l'animation et des associations de tourisme Force ouvrière (S.N.E.P.A.T.-F.O.)

F.N.S.A.S.P.S.-C.F.T.C., C.F.E.-C.G.C.

F.N.S.A.C.-C.G.T. (à l'exclusion des annexes II et III)

F.E.R.C.-C.G.T.

Union nationale des syndicats autonomes Sport (UNSA Sport)

Syndicat des artistes-interprètes et enseignants de la musique et de la danse de Paris Ile-de-France (SAMUP)

Union des syndicats des artistes-interprètes créateurs et enseignants de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques (union des syndicats AICE)

UNSA Sport 3S (adhésion)

 Dénonciation : Syndicat national des organisations gestionnaires d'activités éducatives et culturelles, par lettre du 29 avril 1999

II. Champ d'application

a. Champ d'application professionnel

Via l'accord interbranches du 9 février 2023 non étendu, entre en vigueur à compter du lendemain de la parution de son arrêté d'extension au JORF, quel que soit l'effectif, signataires : Hexopée, SNSAPL et Familles Rurales, les partenaires sociaux prévoient la fusion des champs d'application des branches professionnelles. La CCN ECLAT est la CCN de rattachement, en conséquence de quoi son champ d'application est modifié comme suit :

La CCN ÉCLAT règle, sur l'ensemble du territoire national, les relations entre les employeurs et les salariés des organisations de droit privé à but non lucratif, qui développent à titre principal des activités d'éducation, de culture, de loisirs et d'animation pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires.

Par ailleurs, depuis le 9 février 2023, les associations et fédérations familles rurales affiliées au mouvement Familles Rurales ainsi que les structures associatives de pêche de loisir et de protection du milieu aquatique (à savoir : le Syndicat national des structures associatives de pêche de loisir (SNSAPL) ; la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF) ; les Fédérations départementales et interdépartementales de la pêche ; les Groupements réciprocitaires ; les Associations Migrateurs ; les Associations Régionales ; les Unions de Bassin et la Fondation des pêcheurs), intègrent dorénavant le périmètre du champ d'application professionnel et territorial tel que défini ciaprès.

Ces organisations interviennent notamment sur les secteurs d'activité suivants

- l'enseignement de toute matière, à tout public, pendant ses heures de loisirs tels que les écoles de danse, de musique, d'art plastique, d'art dramatique, de sport, la médiation numérique ...;
- les activités de développement et de diffusion culturelle telles que les centres de culture scientifique et technique, bibliothèques, ludothèques, médiathèques;
- les activités de diffusion et/ou de conservation du patrimoine avec ou sans lieu d'exposition tels que les musées;
- l'accueil collectif de groupes dans le cadre accueil de loisirs, les séjours de vacances pour mineurs et les séjours de vacances pour majeurs en situation de handicap
- les activités de scoutisme ;
- les activités d'accueil et d'hébergement individuels et collectifs de courte durée telles que les auberges de jeunesse, les centres internationaux de séjour, échanges internationaux;
- les classes de découverte ;
- les activités complémentaires situées dans le temps scolaire ;
- les activités d'accueil et d'animation post et périscolaire telles que l'accueil (matin et/ou midi et/ou soir), l'accompagnement et le soutien scolaire, la garderie, les études surveillées ...;
- les activités de formation aux métiers spécifiques à la branche d'activité ;
- la gestion d'équipements accueillant une ou plusieurs des activités relevant de la présente convention tels que maisons des jeunes et de la culture, maisons pour tous, maisons de quartier, maisons des associations, foyers ruraux, etc. :
- les activités d'information, de découverte de l'environnement et du patrimoine telles que les écomusées, centres permanents d'initiation à l'environnement (CPIE), maisons de la nature, fermes pédagogiques, conservatoires de la nature, chantiers de jeunes;
- · les activités et les métiers exercés par les structures associatives ;
- les activités d'information, d'orientation et de prévention à destination, des familles, de la jeunesse telles que les Centres Régionaux d'Information Jeunesse, Bureau d'Information Jeunesse, Points d'Information Jeunes, ateliers pédagogiques personnalisés, développement social urbain, développement social des quartiers, développement rural ...;
- les activités d'information concourant à la formation civique ou aux droits des